

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On mande de Turin, le 30 novembre :

Le Sénat continue la discussion sur le transfert de la capitale :

Le comte Sclopis déclare qu'il a donné sa démission de président du Sénat par suite du désaccord existant entre lui et le gouvernement relativement à la convention. L'orateur blâme le transfert de la capitale. Il reconnaît que Turin ne peut pas être capitale définitive, mais des considérations politiques conseillent, à son avis, d'y maintenir le siège du gouvernement jusqu'après les dernières batailles.

Le prince de Moliterno approuve la convention comme ouvrant la voie à un accord entre l'Italie et la papauté.

M. Ricotti parle contre la convention qui, dit-il, nous éloigne de Rome. Il fallait d'abord résoudre la question vénitienne. M. Ricotti croit que Florence est une position militaire moins favorable que Turin. L'orateur soupçonne la France de convoiter une partie du territoire italien.

Le président du conseil répond que Venise n'est pour l'Autriche qu'une question d'amour-propre. L'Allemagne ne peut pas croire que la possession de la Vénétie soit nécessaire à son existence.

Le général de La Marmora constate que la vallée du Pô a été le grand champ de bataille italien. C'est justement une raison pour en éloigner la capitale.

Le président du conseil proteste contre les suppositions de M. Ricotti, relativement aux vues de la France sur le territoire italien. Il dit

que rien n'est plus opposé aux intentions de l'Empereur Napoléon comme aux intérêts de l'Europe entière. (Applaudissements.)

Le général Durando parle en faveur de la convention.

La Gazette de Cologne affirme que le gouvernement prussien aurait l'intention d'occuper militairement les villes de Hanovre et de Leipzig, si la Saxe et le Hanovre persistaient dans leur refus d'évacuer le Holstein et le Lauenbourg.

Si le fait est exact, il donne la mesure de l'irritation qui règne en Prusse dans les régions officielles contre les Etats secondaires de la Confédération germanique.

Une dépêche de Munich, à la date du 29, confirme les informations qu'on vient de lire et annonce, en outre, d'après la Gazette de Bavière, que la Prusse a fixé au gouvernement de Saxe et de Hanovre un terme de cinq jours pour évacuer le Holstein et le Lauenbourg.

On apprend de source officielle, dit un télégramme de Hanovre, du 30 novembre, que les gouvernements chargés de l'exécution fédérale se sont maintenant engagés à lever, sans retard, toutes les mesures d'exécution, à retirer leurs troupes des duchés et à en donner avis à la Diète.

Il n'est pas question d'une résolution de la Diète sur la cessation de l'exécution. Le traité de paix ayant été communiqué à la Diète, le gouvernement du Hanovre remplira promptement son devoir fédéral. La question de succession sera l'objet d'une délibération spéciale.

L'entrée à Vienne des troupes autrichiennes revenues des duchés a eu lieu le 30, au milieu d'une foule immense et d'un enthousiasme extraordinaire. Les rues étaient pavées. L'empereur a remercié les troupes au nom du pays.

Les nouvelles d'Amérique sont favorables aux confédérés. Sherman a évacué Atlanta. Forrest vient d'obtenir un grand succès à Johnstonville, Early tient tête à Sheridan devant Strashburg.

D'un autre côté, Beauregard s'avance, dit-on, vers Memphis et Breckenridge, et aurait battu les fédéraux dans l'est du Tennessee. La garnison fédérale de Louisiana a été faite prisonnière par les confédérés.

Le corsaire le Tallahassee vient d'arriver dans le port de Wilmington.

On assure que le gouvernement de Washington ne serait pas éloigné de reconnaître le nouvel empire du Mexique et l'on attribue à M. Seward l'intention de faire cette proposition au Congrès.

Dernièrement, la marine des Etats-Unis a saisi quatre corsaires juaristes, et le gouvernement de M. Lincoln a approuvé hautement cet acte.

L'opinion a vu là un nouvel indice des bonnes dispositions du cabinet de Washington à l'égard du nouvel empire mexicain.

Le ministre de la guerre vient de recevoir plusieurs rapports du maréchal commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique.

Ces rapports définissent d'une manière claire et précise les résultats décisifs obtenus par le corps franco-mexicain.

Un seul mot résume les grandes difficultés que les troupes, sous les ordres du maréchal Bazaine, avaient eu à surmonter. Les différents corps disséminés sur un front de plus de 200 lieues, de l'est à l'ouest, avaient à parcourir ainsi plus de cent lieues du nord au sud.

Le dernier courrier de San-Domingo, transmis par voie anglaise, apporte la nouvelle qu'à la date du 8 novembre on avait appris que les commissaires venus il y a quelque temps à Monte-Christi, mais qui n'avaient plus reparu ensuite au camp espagnol, avaient été emprisonnés à leur retour comme traîtres par les insurgés.

Les insurgés avaient nommé dictateur un de leurs chefs connu par son énergie, nommé Polenco.

On croyait que les Espagnols voulaient abandonner le pays. Les insurgés avaient enlevé un convoi espagnol avec son escorte à Juan d'Olio.

RÉFORMES DU BACCALAURÉAT.

Voici le rapport adressé à l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'instruction publique :

Sire,

Dans toute maison d'éducation bien conduite, on ne laisse passer un élève d'une classe dans une autre qu'à la condition qu'il ait acquis dans la première les connaissances qui lui seront nécessaires pour suivre la seconde avec profit. Le baccalauréat n'est que le dernier et

FEUILLETON.

5

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

A juger sur l'apparence, on eût pu croire que Mlle Chevert, captivée par sa carte, ne cesserait jamais d'y puiser le sujet de nouvelles improvisations. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, un démon jaloux vint détruire la liberté dont on jouissait depuis que la vieille dame, courbée sur son papier, ne gourmandait plus les gens inattentifs. Pour cette fin, trop digne de lui, l'esprit malin se servit, comme d'instrument, de la cuisinière Victoire. Elle n'avait pourtant rien de démoniaque la pauvre fille : fort bonne chrétienne, au contraire, droite en ses discours, point bavarde, laborieuse, dévouée à sa maîtresse qu'elle servait depuis longues années, portant, dans son cœur, Marie, « la plus parfaite et mignonne demoiselle du monde, » faisant bonne mine à tous les visiteurs, excepté au père Fouchard, « un vieux finassier, un avaricieux, un sans cœur ; » on ne pouvait lui reprocher qu'un défaut, bien grave

à la vérité : les histoires de Mlle Chevert ne lui inspiraient pas le moindre respect. Vieille fille, elle aussi, sachant très-bien qu'on donne volontiers sa main à un honnête homme, quand l'occasion se trouve, elle ne pouvait supporter les « vanteries » de sa maîtresse. A l'apparition des cartes, elle se contenta de hausser les épaules ; mais, un beau jour, poussée à bout, la vérité lui échappa.

Donc un certain samedi matin, Mlle Chevert ayant eu la fantaisie de se faire apporter la carte d'Allemagne pendant le déjeuner, une goutte de café vint à tomber sur une des marges : c'était Victoire qui avait commis le crime.

— Peste ! la maladroite que vous êtes ! s'écria Mlle Chevert, vous ne pouvez pas présenter convenablement une tasse de café ? Voyez ! juste sur ma robe de bal !

— Y a-t-il des robes là-dedans ? reprit la cuisinière, moi, je ne vois que des petits bonhommes noirs.

— Des petits bonhommes ! . . . les plus grands seigneurs d'Allemagne !

— Bah ! des grands seigneurs ! ça n'est point encore si commun ; de toute ma vie je n'en ai vu un seul, m'est avis.

— Vous, c'est possible ; mais moi, j'en ai vu, et beaucoup.

— Ben, mamzelle, si c'est comme ça, vous auriez dû en prendre un une bonne fois. Quand vous dites : « J'ai rembaré çui-ci, j'ai rabroué çui-là, » les pauv' petits bonhommes que v'là ne peuvent dire ni oui ni non ; vous en auriez un ben vivant, à côté de vous, i ferait foi pour tous l's autres.

— Hein ! entendez-vous par là que je ne dis pas l'exacte vérité ?

— J'entends . . . j'entends les risées qu'on fait de vous. Tenez, mamzelle, faut à la fin regarder derrière soi si la jupe ne traîne point dans la crotte : voyons c'est-i des hommes d'âge et instruits comme M. le curé et M. Dusseaux qui peuvent croire à vos visions ? Savent-i pas que c'est M. Armand qui a fait tous ces petits bonhommes ? Ma fine, il est ben adroit de ses mains, M. Armand, pourtant i me ferait cinquante prétendus avec un charbon sur le mur de ma cuisine, que je les quitterais tous pour aller ouvrir à Jean Moreau, si Jean Moreau frappait à la porte.

— Insolente ! s'écria Mlle Chevert dans le paroxysme de la fureur, sortez d'ici, je vous chasse ! Victoire prit une pile d'assiettes et sortit en grom-

melant quelque chose qui ressemblait à ceci : « C'est-y pas pitié ? c'est-y pas pitié ? » du reste, sans paraître s'inquiéter le moins du monde de l'arrêt prononcé contre elle. On la chassait régulièrement douze ou quinze fois par an. « Bah ! disait quelquefois l'imperturbable cuisinière, Mamzelle me chasse d'ici ou de là, jamais de la maison. » Victoire avait su prendre sa maîtresse : il fallait résister en face : c'est ce qu'elle faisait.

En cette circonstance, il arriva ce qui arrivait d'habitude : Victoire resta dans la cuisine, fit le dîner, se coucha comme à l'ordinaire ; on la bouda, elle bouda plus fort ; puis, à un moment donné, la bonne humeur reparut des deux côtés, tout naturellement et sans qu'on sût pourquoi.

Mais la chose ne se passa point d'une façon si simple et si bénigne entre Mlle Chevert et ses amis. Atteinte au cœur, désillusionnée tout-à-coup, la vieille demoiselle conçut une terrible rancune contre ceux qui avaient pu faire des risées d'elle, suivant l'expression de Victoire. Plus la vanité nous pousse à mentir, plus nous exigeons créance ; on ne nous dément pas tout d'abord, par ménagement peut être, pour ne pas nous froisser, peu importe, le précédent est acquis, on n'a plus ensuite le droit

le plus solennel de ces examens de passage.

Avant de rendre un élève à sa famille et à la société ou aux grandes écoles de l'Etat et aux services publics, l'Université lui demande de prouver qu'il emporte réellement du lycée ce qu'il y est venu chercher. Est-ce une masse considérable de connaissances éphémères ?

Non. Ces connaissances sont le moyen, mais non pas le but de l'éducation ; ce but, c'est de cultiver son esprit, de l'exercer, de l'assoupir par un commerce prolongé avec les maîtres de la pensée humaine. Le savoir positif, spécial, sera puisé dans des écoles professionnelles où l'on forme l'ingénieur et le chimiste, le juriconsulte et le médecin. Au lycée, on prépare l'homme. Dans cette distinction est toute la règle de notre système d'éducation nationale.

Mais si l'instruction classique, qu'avec tant de raison l'on appelle l'instruction libérale, se propose de développer harmonieusement dans l'enfant toutes les facultés de l'homme, sans songer encore à les engager dans une direction déterminée, il s'ensuit que l'épreuve destinée à constater les résultats de cette éducation générale doit être disposée de manière à convaincre le candidat qu'on regardera dans son intelligence bien plus que dans sa mémoire, et qu'il lui sera tenu moins de compte de ce savoir hâtif qui ne résiste pas à quelques mois de loisir, que de la preuve fournie par lui qu'il s'est rendu familier avec les faits considérables de l'histoire, avec les grandes œuvres de l'esprit humain, avec les bonnes méthodes scientifiques, et que, sur tout cela, il sait parler et écrire raisonnablement.

Est-il nécessaire, pour atteindre ce but, d'obliger l'élève à reprendre au dernier moment, par un effort de mémoire désespéré, tout l'ensemble de ses études ? Ce qui importe, dans la vie du lycée, c'est moins la matière de l'enseignement que les qualités qui peuvent être développées dans l'esprit par l'étude, et ce sont ces qualités qu'il faut demander au candidat de montrer bien plus que le fait, *moles indigesta rerum*, sous lequel son intelligence reste parfois ensevelie.

Le législateur de 1808 en a jugé ainsi ; il ne demandait au candidat que de répondre sur les matières enseignées dans les deux classes, qui sont comme le résumé et la plus haute expression de la vie scolaire, la rhétorique et la philosophie.

J'ai l'honneur de proposer à l'Empereur de revenir à l'esprit des décrets constitutifs de l'Université de France, de supprimer tout un appareil formidable de programmes, de questionnaires et de tirage au sort ; de fortifier l'examen en le simplifiant ; de le rendre plus paternel tout en le rendant plus sérieux.

Ce n'est pas à dire que tout candidat sera désormais admis. Souvent, les familles, trompées par d'impatientes ardeurs, cherchent moins l'intérêt bien entendu de l'esprit de leurs enfants que le profit matériel à tirer im-

médiatement du diplôme ; et les candidats malheureux oublient parfois dans leurs plaintes que, pour l'Université comme pour la société, ce diplôme ne doit pas être une complaisance, mais une vérité.

Le baccalauréat, en effet, a un double caractère ; il n'est pas un concours où les plus dignes seulement emportent la couronne, il est la simple constatation d'études bien faites, et, à ce titre, le diplôme doit être accordé à tous ceux qui ont fait des études suffisamment bonnes pour mériter d'être classés parmi les hommes d'éducation libérale ; mais il est, de plus, pour les grandes écoles comme pour plusieurs administrations publiques et privées, une barrière qui les défend, au besoin, contre les incapables ; c'est la première épreuve éliminatoire à l'entrée de la vie civile, et la première leçon de moralité pratique que les jeunes gens reçoivent effectivement.

Au moment où, de toutes parts, on s'efforce de constituer l'enseignement spécial sur de larges et solides bases pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, il ne conviendrait pas d'abaisser le niveau auquel se mesure l'instruction nécessaire pour les autres fonctions de la société.

Le peuple monte, et il se dépense aujourd'hui dans l'industrie plus d'intelligence qu'il n'en fallait autrefois au barreau.

Que ceux donc qui aspirent à servir l'Etat dans l'administration et la magistrature, à honorer le pays dans les lettres et les sciences, ou à conquérir la confiance publique dans les professions libérales, gardent leur avance, en rendant plus sérieuses ces études premières d'où le reste de la vie dépend, et que, de son côté, l'Université s'efforcera de rendre à la fois moins pénibles et plus fécondes.

Si Votre Majesté me permettait de reprendre le principe simple et clair de 1808 pour le baccalauréat ès lettres, il serait appliqué au baccalauréat ès sciences. L'examen pour ce diplôme ne porterait que sur les matières qui formeront l'objet de l'enseignement dans la classe de mathématiques élémentaires dont le programme sera réduit.

Si l'Empereur approuve les propositions que j'ai l'honneur de lui soumettre, je prierai Sa Majesté de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint.

Je suis, etc.

Ce rapport est suivi d'un décret conforme.

Nous lisons dans la *Nation*, sous la date de Paris, le 29 :

« C'est hier lundi, à deux heures et demie, que M. Batbie a ouvert le cours d'économie politique à l'Ecole de droit.

» Bien avant l'heure, tous les gradins du nouvel amphithéâtre étaient occupés, les couloirs et les abords de cette salle élégante, mais trop étroite pour les grandes solennités, étaient

envahis par la foule bruyante des étudiants, qui cherchaient en vain à se frayer un passage.

» A son entrée dans la salle, M. Batbie a été accueilli par des salves redoublées d'applaudissements. Mais le bruit du dehors croissait avec la foule qui se pressait aux portes ; il aurait suffi pour empêcher le professeur de se faire entendre. Le tumulte n'était guère moindre à l'intérieur même de la salle : d'un côté, on criait pour obtenir silence ; de l'autre, on criait pour applaudir. M. Batbie attendit pendant plus d'une demi-heure que le calme se rétablît ; puis, en désespoir de cause, il prit le parti de lever la séance et de se retirer. Ce fut alors un redoublement de cris et de réclamations. Ce jeune et impressionnable auditoire était en réalité très-bienveillant, quoiqu'il donnât, on ne peut le nier, une expression trop sonore aux témoignages de sa sympathie. L'agitation parut s'apaiser ; les étudiants redemandaient M. Batbie. « Me répondez-vous du silence ! » leur dit M. Reboul. « Oui ! oui ! » cria-t-on de toutes parts.

» Au bout de quelques instants, M. Batbie rentra et put commencer son cours, quoiqu'il fut interrompu presque à chaque phrase. La haute portée d'une chaire d'économie politique à l'Ecole de droit, la gratitude qui est due au ministre libéral à l'initiative de qui nous devons la création de cette chaire, l'approbation unanime que cette mesure a reçue dans la presse, ont servi d'entrée en matière au savant professeur, dont les paroles ont été couvertes d'applaudissements.

» A sa sortie de l'Ecole de droit, M. Batbie a été reconduit chez lui par sept ou huit cents étudiants, qui ont voulu lui donner, par ce public hommage, une preuve non équivoque d'affection et de respect. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

Jeudi, à onze heures du matin, ont eu lieu les obsèques de M. Vallon, dont nous avons annoncé la mort prématurée, mort qui laisse un vide bien grand parmi les officiers de l'état-major de l'Ecole et dans le corps des vétérinaires de l'armée.

A d'autres plus compétents le soin de retracer cette vie pleine de labeur, cette existence du savant qui a consacré jusqu'aux derniers moments ses facultés, pour porter plus haut les connaissances hippologiques et les transmettre à l'élite des officiers français.

Ce n'était pas seulement au sein de ses camarades et de ses élèves que M. Vallon jouissait d'une juste considération et d'une véritable sympathie ; ces sentiments étaient partagés par l'élite de la société de Saumur, parmi laquelle ce professeur comptait de nombreux amis.

M. le Maire, M. le Président du tribunal

civil, M. le Président du tribunal de commerce, plusieurs membres du conseil municipal, M. Paul Ratouis, juge de paix, et plusieurs autres notabilités avaient été conviés par M. le Général et entouraient le cercueil, avec MM. les officiers de l'état major.

La musique de l'Ecole ouvrait la marche. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Goux, vétérinaire principal, détaché du ministère de la guerre, M. le commandant Guiot, M. de Bonne, capitaine-écuyer, M. Bernard, vétérinaire à l'Ecole ; à la suite marchait silencieusement le cortège, qui a traversé une foule partout recueillie et vivement émue.

Sur le bord de la tombe, M. le général Crespin a prononcé le discours suivant, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

« Messieurs,

» Un vide irréparable vient de se produire à l'Ecole, et, je ne puis le dire assez haut, votre concours empressé, votre recueillement, accompagnent un honnête homme à sa dernière demeure.

» S'il est des circonstances où la voix du chef ne saurait revêtir une trop grande autorité, croyez-le bien, celle-ci est de ce nombre.

» A moi donc, Messieurs, la douloureuse mission de fermer cette tombe... à moi, le rôle pénible d'exprimer nos regrets communs et de retracer en quelques mots la vie modeste, la carrière déjà si remplie et à jamais brisée, d'un loyal serviteur du pays.

» Vallon (Alexandre-Bernard), né le 2 octobre 1819 à Gap, département des Hautes-Alpes, entra au service comme jeune soldat, le 8 décembre 1840, et fut incorporé dans le 4^{me} régiment de chasseurs de France. Un an après, il passait en qualité de canonnier au 12^{me} régiment d'artillerie ; là, mettant à profit les loisirs de son humble métier et les ressources d'une intelligence d'élite, il s'abandonnait à son goût inné pour le travail et acquérait, livré à lui-même, les bases d'une instruction aussi solide que variée.

» Tant d'efforts et de persévérance ne pouvaient rester longtemps inaperçus. L'Ecole de Lyon lui fut ouverte et le compta bientôt parmi ses meilleurs élèves. — Couronné quatre années de suite, il obtint à sa sortie le diplôme de vétérinaire en 2^{me} au 4^{me} chasseurs d'Afrique. De nobles fatigues l'attendaient à ce nouveau corps, elles servirent de prélude à 14 campagnes consécutives, du 2 avril 1842 au 8 mai 1855.

» Vallon, Messieurs, n'était pas seulement l'homme du devoir, il joignait à une abnégation peu commune, une bravoure incontestable.

» Le 16 mai 1843 il prit une part honorable au combat de Taguin, et sa conduite le fit citer une première fois à l'ordre de l'armée, cette récompense des grands cœurs.

de suspecter notre véracité, le moindre doute devient une injure, c'est une tentative pour nous enlever le bénéfice du mensonge et nous en laisser la honte. Et qui s'accuserait soi-même en pareil cas ? Les vaniteux ne reconnaissent jamais une faute. Mlle Chevert accusa tout le monde, et se plaignit tendrement elle-même : « elle était victime d'un guet-apens, elle avait été jouée ; on ne pouvait stigmatiser trop sévèrement un pareil procédé. » Le plus coupable à ses yeux fut le malheureux Armand, l'auteur des perfides cartes ; jamais libertin n'avait conduit si criminelle entreprise. Cependant, il fallait se taire, tout éclat eût ressemblé à un aveu. Comment, si les aventures étaient réelles, se fâcher qu'on eût fourni un moyen de les raconter avec ordre et d'une manière plus saisissante ?

Mlle Chevert se résigna donc à dissimuler son ressentiment. Dans le premier accès de dépit, elle avait été tentée de brûler les cartes ; un remords l'arrêta : « Pauvres cartes, dit-elle en retirant le rouleau qu'elle avait approché de la flamme, ne me redissent-elles pas mes voyages, mes belles années ? Sont-elles cause des grossières plaisanteries de quelques libertins de village ?... Non, je ne les brûlerai pas. » Puis elle les plaça en lieu sûr, comme on fait

des lettres d'un ingrat qu'on aime encore. Mais les rieurs, les rustres, les manants, on les traita comme ils le méritaient : une politesse glacée, quelques paroles amères, un salut aussi raide que possible, voilà tout ce qu'ils obtinrent quand ils se présentèrent, le dimanche suivant, chez la dame irritée. Plus ne fut question des grandes chasses d'Allemagne, des beaux faits de guerre, des réceptions de cour ; pas un mot là-dessus ; on entama au contraire le chapitre des comarçants ruinés, des jeunes gens sans conduite, des hommes qui seraient respectés s'ils se respectaient eux-mêmes. Ni M. Dusseaux, ni Armand, ni le cure de Chemelles ne paraissant disposés à donner la réplique sur de pareils sujets, le silence se fit ; dès huit heures du soir les visiteurs se retirèrent abasourdis, ne comprenant rien à cette scène de maussaderie solennelle.

Si MM. Dusseaux avaient cherché à découvrir la cause d'un changement d'humeur si étrange, peut-être fussent-ils parvenus à la découvrir ; ils regrettaient de voir leur parente déraisonner au-delà de toute mesure à propos de ces cartes qu'Armand avait faites sans soupçonner l'impression qu'elles produiraient, rien d'étonnant que l'échafaudage de chimères bâti là-dessus ne se fût écroulé au moindre souffle

de la raison reprenant ses droits. Quoi qu'il en soit, il n'y avait eu de leur part ni complot ni machination ; ils n'avaient péché, tout au plus, que par excès de complaisance. Ne se sentant nullement coupables, ils pensaient qu'un caprice contraire, succédant à celui-ci, les remettrait en faveur, après une pénitence plus ou moins longue.

VIII.

D'ailleurs, survint en ces jours une affaire qui tourna leur attention et celle des marchands de bois du canton, vers un tout autre objet. Le 15 mai 1857, l'administration des eaux et forêts fit publier que, dans un délai d'un mois, serait mis en adjudication un lot de forêt de petite étendue, mais contenant des arbres propres à donner du bois de fente de la plus belle qualité. Tous les spéculateurs se mirent en mouvement, chacun fit ses estimations ; suivant la commune opinion l'adjudication monterait probablement jusqu'au chiffre de 60,000 fr. Urbain Fouchard, de Cormeray, ne fut pas le dernier à calculer ce qu'on pourrait tirer de bénéfice du fameux lot ; mais il avait, en la personne d'Armand, un rival infiniment supérieur : celui-ci supputait, arbre par arbre, le produit certain avec une précé-

sion et une rapidité sans égales. Son travail fut terminé huit jours plus tôt que celui d'Urbain Fouchard. Immédiatement, M. Dusseaux prit des mesures pour faire monter les enchères, le jour de l'adjudication, jusqu'à un chiffre de....

Urbain, de son côté, ses estimations faites, voulut s'assurer les moyens de disputer la vente. Il savait d'une manière positive que diverses sommes, formant ensemble un total de quarante-quatre mille francs, venaient d'être remboursées à son père ; il se présenta chez lui le lendemain.

Le père Fouchard occupait à Chemelles une maison peu apparente, mais solide ; ayant un étage, et quatre fenêtres de façade ; par devant une cour, par derrière un jardin, transformé en magasin de bois. C'est en ce dernier lieu qu'il travaillait, habit bas, à empiler quelques soliveaux, lorsque son fils Urbain arriva le front chargé de nuages.

Marin DE LIVONNIERS.

(La suite au prochain numéro.)

» Six mois plus tard (11 novembre 1843), il distinguait encore particulièrement à l'af- fère d'Oued-Mélah; enfin, le 14 août 1844, de patriotique mémoire, il assistait à la bataille d'Isly. — Son sang-froid, son énergie, un che- val tué sous lui, tels furent ses titres à une et dernière citation, bientôt suivie de sa promotion au grade de chevalier de la Légion- d'Honneur (22 septembre 1846).

» Sur ces entrefaites; la place de vétérinaire de 1^{er} devint vacante au 3^{me} spahis, Vallon y fut nommé le 27 juin 1851; il était alors de 2^{me} classe.

» 1852 venait de s'ouvrir, apportant à nos colonies le reflet de notre paix intérieure, symbole de notre puissance au dehors: le re- pos dont jouissait l'Algérie permit à Vallon de venir à ses études favorites: les résultats ne furent pas attendre. Dès le 28 mai, une men- tion flatteuse du ministre de la guerre signa- lant à l'attention du public « *L'Essai topogra- phique sur la subdivision de Mostaganem, dans ses rapports avec la médecine vétérinaire*, » et valait au brillant écrivain la dis- tinction supérieure du Haras de cette localité (11 juin 1852).

» Dans ce tranquille milieu, Vallon put don- ner essor à son esprit investigateur et prati- que. Il y publia un mémoire sur *les fièvres ty- phoïdes du cheval* (8 juin 1853, 4 février 1854), obtint, pour cet ouvrage, une citation élo- geuse que devançait d'ailleurs un légitime succès. Là, toutefois, ne devait pas se borner la bienveillance d'un ministre appréciateur du vrai mérite: vétérinaire de 1^{re} classe le 25 avril 1854, Vallon recevait au mois de juin suivant une mission spéciale pour *Tarsous* (Syrie) et rentra en France le 25 mars 1855, après l'avoir remplie avec une rare sagacité.

» L'École de cavalerie venait de perdre à cette époque un écuyer savant et honorable: M. de Saint-Ange abandonnait un professorat distingué de 30 années; le souvenir de ses nombreux et anciens élèves, l'accompagnant dans la retraite paisible qu'il s'était réservée, ne laissait pas que de rendre délicat le choix d'un successeur. Vallon seul pouvait accepter les legs du passé; sa modestie l'écarta des rangs des candidats, et il dut au choix de l'Empereur le poste envié de *Directeur du Haras d'études* (7 avril 1855).

» Encore quelques instants, Messieurs, et nous toucherons au terme de cette courte existence. Au point où nous sommes, du passé, vos souvenirs vont me venir en aide pour reproduire fidèlement les traits ineffa- çables d'un ami.

» Appelé à la première chaire d'hippologie de l'École, il avait arrêté le plan de ce beau travail, fruit de ses dernières veilles, lors- qu'agité comme d'un pressentiment funeste, eut l'idée de reporter ses souvenirs sur cette terre aimée d'Afrique qu'il ne devait plus re- voir, et publia sa *Notice sur les chevaux de l'ancien*. Une lettre de félicitation du ministre de la guerre répondit à cette inspiration d'a- mour, et rien dès lors ne put le distraire des fonctions pénibles du professorat (16 juin 1858).

» A peine comptait-il 40 ans, et le 17 jan- vier 1860 il était promu au degré le plus élevé de la hiérarchie vétérinaire; décoré de l'ordre de Medjidié (23 décembre 1860), officier de la Légion-d'Honneur (30 décembre 1862), chevalier du Lion de Zoëhringen (29 mars 1864), membre de plusieurs sociétés savantes, Vallon avait largement payé sa dette et pou- vait montrer sur sa poitrine, avec une juste fierté, le prix de 24 années d'activité et de dévouement; mais chez cet homme de bien, la source en était intarissable.

» Sa santé s'est affaiblie graduellement, sans que jamais une plainte se soit échappée de sa bouche, sans que son ardeur pour le travail ait jamais été ralentie; il a su jusqu'à la fin maîtriser ses souffrances, et paraître à chacun ce qu'il était aux premiers jours. Il est mort en chrétien.

» J'en ai dit assez, Messieurs, pour graver dans vos pensées attentives la mémoire de ses

rars talents. Tous, il vous a faits juges de ce zèle bienveillant, de cet esprit toujours jeune, sévère pour lui même et sans cesse in- dulent pour autrui; son abord plein d'amé- nité le faisait rechercher et estimer à l'envi; son érudition, connue et admise dans le monde militaire, ne s'imposait à personne, son nom faisait autorité, sa parole faisait foi.

» Tel est, Messieurs, le résumé de la vie simple, studieuse, utile et sans reproche de M. le vétérinaire principal Vallon.

» Nous remplaçons ici sa famille, surprise comme nous par ce douloureux événement; elle se compose d'un vieux père, d'un frère et d'une sœur.

» Quelles que soient leurs angoisses, soyez sûrs, Messieurs, qu'ils accueilleront avec re- connaissance, le tribut de nos profondes sym- pathies; — c'est en leur nom que je vous re- mercie d'avoir bien voulu vous réunir à moi. — Adieu, Vallon, au nom de la famille, au nom de l'École... Adieu. »

Après ce discours, M. Goux, vétérinaire principal, a pris à son tour la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Mon Général, Messieurs,

» Encore une victime du travail, de l'amour du devoir....

» Vallon, vétérinaire principal, officier de la Légion-d'Honneur, directeur du Haras d'é- tudes, professeur d'hippologie à l'École impé- riale de cavalerie, notre camarade a quitté cette vie, bien jeune, alors qu'il avait con- quis par son propre mérite une position des plus honorables, où il devait désormais trou- ver bien-être, tranquillité, bonheur.

» Dans la triste et douloureuse circonstance qui nous réunit autour de cette tombe, qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler en quelques mots, au nom de mes collègues que j'ai l'honneur de représenter ici, combien l'existence du camarade que nous pleurons a été bien remplie, au double point de vue de sa vie militaire et de sa vie privée. Combien ses titres à l'affection, à l'estime, à la considéra- tion de ses chefs, de ses inférieurs et de toutes les personnes qui l'ont connu, sont nom- breux et parfaitement justifiés. Nul plus que lui n'a porté haut la dignité professionnelle.

» Dans les positions si diverses et souvent si difficiles que Vallon a occupées, il a donné de nombreuses preuves d'un caractère froid, sérieux, d'un esprit juste et observateur, d'une instruction solide, de connaissances variées et étendues, d'une intelligence rare, d'une érudition profonde et d'une expérience pra- tique bien raisonnée; aussi a-t-il été maintes fois l'objet de propositions exceptionnelles, à la suite desquelles, le 4 février 1860, il était élevé au plus haut grade de la hiérarchie vé- térinaire; et le 3 décembre 1862, il a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

» Pendant les 14 années qu'il a passées en Afrique, de 1842 à 1855, il a fait de nombreu- ses et fongueuses expéditions; il a apporté, comme toujours, dans l'accomplissement de ses devoirs de vétérinaire, un zèle, une acti- vité, un dévouement dignes des plus grands éloges, et qui depuis ne se sont jamais dé- mentis.

» Mais je m'arrête; une voix plus autorisée que la mienne vous a retracé toute sa carrière militaire.

» Sans vouloir vous initier entièrement à ses nombreux travaux scientifiques, qui ont successivement enrichi les annales de méde- cine vétérinaire, je dois vous dire que cette nouvelle phase de son existence a été égale- ment bien remplie, et que, sous ce rapport, Vallon s'est dignement acquitté de la mission qui lui était dévolue sur cette terre.

» Maintenant, quant à sa vie privée, que pourrais-je dire que vous ne sachiez aussi bien que moi? D'une conduite irréprochable, d'une probité sans tache, Vallon a toujours apporté dans ses relations un tact, une amé- nité de forme et de langage qui lui ont gagné les sympathies de tout le monde; aussi l'em- pressement que ses camarades ont mis à l'ac-

compagner à sa dernière demeure, est-il l'ex- pression le plus touchant des regrets que laisse dans leur cœur sa mort prématurée; et si, malgré mon éloignement de Saumur, j'ai voulu m'associer à cette solennelle démon- stration, c'est moins pour obéir à mes senti- ments de vieille affection, que pour apporter ici, en ce jour, les adieux de tout le corps des vétérinaires militaires.

» Avec moi, donc, Vallon, tous nos confrères de l'armée te disent: Adieu! Adieu!... »

Hier soir, à quatre heures, le nommé Jean Renaire, portefaix à Saumur, s'est noyé dans la Loire. Quand on s'est aperçu de l'accident, Renaire était déjà loin et on le voyait se débat- tre. Aussitôt les cris *au secours!* un batelier s'est porté dans la direction où il avait été vu, mais inutilement: la Loire est grande et le courant rapide, et le pauvre malheureux est sans doute déjà fort loin. Personne n'a été té- moin de l'accident; on suppose que Renaire se sera assis sur le bord d'un bateau et qu'il aura perdu l'équilibre. Il laisse une femme et deux enfants en bas âge.

La soirée que M. et M^{me} Giroodd ont donnée jeudi, a été pleine d'intérêt; les spectateurs étaient nombreux et bien choisis, le pro- gramme avait séduit; il ne s'agissait pas de voir et d'applaudir un physicien habile esca- motant avec adresse, mais d'assister à une séance de somnambulisme et presque de spi- ritisme.

Dans la première partie de la soirée, M. Giroodd a été magnifique, il a opéré des tours entièrement nouveaux avec un talent remarquable, c'était véritablement de la pres- tidigitation, il n'avait avec lui aucun appareil, aucune boîte à double fond, aucun ressort; souvent M. Giroodd a transmis ses pouvoirs à divers spectateurs sous les doigts desquels les métamorphoses s'opéraient rien qu'au toucher des objets ou à leur souffle le plus lé- ger. M. Giroodd possédait déjà son public; il le magnétisait et faisait exécuter, par la seule influence de sa volonté, les expériences qui se déroulaient aux yeux de la salle entière; il préludait ainsi à la seconde partie de la séance.

Après quelques minutes d'entr'acte, l'é- mule de Hume a repris la parole; il a entre- tenu son auditoire du magnétisme, du spiri- tisme et des mediums, et du système le plus en vogue à notre époque; de l'impossibilité d'établir des rapports avec les morts; mais de la faculté d'obtenir des effets surprenants par le magnétisme, la physiologie et la psychologie. Il a introduit ensuite M^{me} Julia Giroodd, l'a endormie en trente secondes et a com- mencé la série des expériences. Nous ne pou- vons suivre M^{me} Giroodd: elle a fait passer le public de surprise en surprise; elle a donné des dates de différents faits historiques, les solutions à diverses demandes; elle a raconté un événement désiré par l'un des membres de l'assistance, et lu dans la pensée des spec- tateurs. Enfin elle a exprimé des sentiments *indubitables* d'amitié et de répulsion.

M. Giroodd a ensuite démontré la puis- sance de son fluide magnétique, en endormant deux spectateurs et les faisant lire à travers les fortes murailles de l'Hôtel-de-Ville.

Ce spectacle a dépassé les limites du pro- gramme, et cependant, il restait beaucoup à faire à M. et M^{me} Giroodd, aussi n'ont-ils pas voulu quitter notre ville sans compléter leur tâche, et ils ont annoncé pour demain une seconde soirée, elle sera la suite de celle de jeudi, c'est-à-dire complètement différente. A la sortie, tout le monde leur prédisait une réunion plus nombreuse encore.

AVIS ADMINISTRATIF.

POUR 1865.

1^{re} Voitures et Chevaux. — 2^e Chiens.

Le Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Officier de la Légion-d'Hon- neur;

A l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chevaux et voitures qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine d'encourir la double taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie (bureau des Contributions), avant le 15 janvier 1865.

Il en est de même pour ceux qui auraient quelques modifications à apporter dans leur déclaration antérieure.

Le Maire a encore l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer triple taxe, de venir faire la déclaration à la Mairie (même bureau), avant le 1^{er} janvier 1865.

Jusqu'au 15 janvier 1865, les personnes qui n'ont plus de chiens ou qui auront à faire quelques modifications à leur précédente dé- claration, seront admises à faire de nouvelles déclarations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 29 novem- bre 1864.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, le 1^{er} décembre. — A la Chambre des députés, l'ordre du jour porte les débats de l'adresse.

Le ministre d'État, M. de Schmerling, dé- clare que le statut pour la Vénétie est élaboré, et qu'il pourra être mis en vigueur quand le moment opportun sera venu.

M. de Schmerling dit ensuite :

« Le gouvernement et la représentation na- tionale se rencontrent dans un désir commun de voir bientôt une issue satisfaisante de la question hongroise. Déjà aujourd'hui il se manifeste en Hongrie une modération qui doit, dans un temps peu éloigné, rendre pos- sible la convocation de la Diète. Le gouverne- ment veut la conciliation. Un large champ sur la question constitutionnelle sera laissé à la Diète. Le gouvernement sera heureux de rece- voir de cette Assemblée des résolutions accep- tables, mais c'est seulement par la voie cons- titutionnelle qu'une révision de la Constitution peut avoir lieu. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M. RIELLANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Quai de Limoges, n° 157, à Saumur.

DENTS.

Dents artificielles et dentiers masticateurs à base de caoutchouc vulcanisé, offrant toutes les garanties possibles: légèreté, solidité, inattaquables par la salive, d'un usage facile pour la mastication et imitant parfaitement la couleur des gencives naturelles.

Accessibles à toutes les fortunes par la réduction des prix. (523)

M^{me} BAUDIN (M^{lle} ALLAIS),

DENTISTE A SAUMUR,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 40,

Fait toutes les opérations de la bouche, ainsi que le mécanisme et la pose de mâ- choires, dentiers, dents artificielles. (524)

M. SRIBER, MÉCANICIEN-DENTISTE,

élève de M. Davidski, dentiste de Pologne, établi à Saumur depuis le 1^{er} octobre dernier, se charge de toutes les opérations se rattachant à son art, aux conditions suivantes :

Extraction de dent. 1 fr.

Plombage et métallisation. 2

Nettoyage de la bouche. 4

Cautérisation. 1

Dents à pivot, depuis. 5

Dents montées sur platine, argent,

or, caoutchouc, depuis. 10

Dentier complet, de. 100 à 500 fr.

Rue du Portail-Louis, n° 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE

Sur saisie immobilière,

DE DIVERS IMMEUBLES,

Situés communes de Montreuil-Bellay, Méron et Epieds.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le samedi 31 décembre 1864, à midi.

On fait savoir qu'à la requête de M. Pierre Robin, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Houdinière, commune de Montreuil-Bellay, élitant domicile en l'étude de M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué sur ces présentes.

Il sera procédé, le samedi 31 décembre 1864, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot. — Quatre ares quatre-vingt-huit centiares environ de terre, situés aux Noëls, commune de Montreuil-Bellay, numéro 241 de la section B du plan cadastral, joignant d'un côté M. Pierre Meunier, d'un bout M. Morillon.

Mise à prix, trente francs, ci. 30 fr.

2^e Lot. — Douze ares cinquante centiares environ de terre, situés aux Casses-Deniers, commune de Montreuil-Bellay, joignant d'un côté au levant Aubray, d'un bout Deshaies-Caillard, numéro 559, section D du plan.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci. 70 fr.

3^e Lot. — Trois ares trente-quatre centiares environ de vigne, situés au bourg de Méron, numéro 104, section B du plan cadastral, joignant d'un côté Marchand, d'autre côté Peauvert.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25 fr.

4^e Lot. — Quatre ares six centiares environ de terre et vigne, situés au bourg de Méron, joignant d'un côté Guillet et autres, d'autre côté le chemin, et d'un bout Meunier, numéro 104, section B du plan.

Mise à prix, trente francs, ci. 30 fr.

5^e Lot. — Neuf ares environ de terre, situés aux Carrières-de-Méron, dite commune, numéro 180 de la section D du plan cadastral, joignant d'un côté Aubray, d'un bout Charles Mestreau.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 fr.

6^e Lot. — Douze ares vingt cinq centiares de terre, situés aux Perrières-de-Méron, dite commune, numéro 224 de la section D du plan cadastral, joignant d'un côté Aubray, d'un bout Charles Mestreau.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 fr.

7^e Lot. — Un emplacement de terrain, situé à Douvy, commune d'Epieds, sur lequel existe une maison construite depuis peu et exploitée par la partie saisie.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 fr.

PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Pierre Robin, ci-dessus nommé, sur le sieur Louis Vaillant, maréchal-ferrant, veuf de

Louise Brunet, demeurant ci-devant à Douvy, commune d'Epieds, et actuellement à Saint-Léger, suivant procès-verbal de Chevallier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 12 septembre 1864, enregistré et dénoncé à la partie saisie, suivant exploit de Druet, huissier aux Trois-Montiers, en date du 23 septembre 1864, enregistré.

Le procès verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le 1^{er} octobre 1864, volume 19, numéros 29 et 30.

Il est déclaré, conformément aux prescriptions de l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M. BEAUREPAIRE, avoué pour suivant ;

2^o A M. PATOUILLÉ, notaire à Montreuil-Bellay ;

3^o Au greffe du tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges et conditions de l'adjudication.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 1^{er} décembre 1864.

Signé : BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 3 décembre 1864, f. c. Reçu 1 fr. 15 c. 10^e compris. (525) Signé : JANNETEAU.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

Suivant acte reçu par M. LE BLAYE, notaire à Saumur, le 25 novembre 1864, il a été formé, entre MM. Jean-Baptiste-Henri FRUGIER et Eloi-Claude FRUGIER, négociants demeurant à Saumur, une société en nom collectif pour le commerce de rouenneries et draperies en gros, par continuation de la maison TIROT, sous la raison sociale FRUGIER FRÈRES, pour quinze années à partir du 1^{er} décembre 1864.

Chacun des associés a été autorisé à gérer, administrer et signer pour la société. — Le fonds social a consisté dans les marchandises, le matériel et les sommes que les associés fourniront, sans fixation.

Le siège de la maison de commerce FRUGIER frères restera à Saumur, place de la Bilange, jusqu'au 24 juin 1865. A cette époque, il sera transféré rue Beaurepaire, maison Gamichon.

Pourextrait, LE BLAYE. (526)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Bien extracinés,

D'espece sûre bonne.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (527)

MAISON A LOUER

Pour la St Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

CHEMINÉES QUI FUMENT.

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

préviens qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres. M. Chinat garantit ses travaux.

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

A VENDRE OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite, **GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE D'ISSUES.

Judi 8 décembre 1864, à 5 heures de l'après-midi, en la salle des adjudications de l'Hôtel de Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1865, des magasins de service de la place de Saumur.

VIVRES.

Son, quantité approximative, 350 quintaux métriques.

Criblures de blé, quantité approximative, 10 quintaux métriques.

Braies, quantité approximative, 60 quintaux métriques.

Cendres, quantité approximative, 1 quintal métrique.

Balayures et croûtes de pain, quantité approximative, 1 quintal métrique.

FOURRAGES.

Criblures d'avoine, quantité approximative, 150 quintaux métriques.

Graines de foin, quantité approximative, 150 quintaux métriques.

Résidus de paille, quantité approximative, 180 quintaux métriques.

Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.

5 pour 0/0 en sus pour les frais d'adjudication, payables immédiatement.

Le Receveur des Domaines, Z. JANNETEAU. (519)

EN DÉPIT DES MÉCHANTS.

Deux chambres garnies à louer, Militaires ou civils seront acceptés.

S'adresser rue d'Orléans, à M. ROBIN, perruquier, marchand de parfumerie en gros et en détail.

Dépôt de vinaigre de toilette.

Vente de pommades au prix de facture. (518)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUERIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in 8°, format dit Panthéon Littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 ^{er} DÉCEMBRE.			BOURSE DU 2 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 20	»	»	65 65	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	93 25	»	50	93 75	»	50
Obligations du Trésor.	437 50	2	50	437 50	»	»
Banque de France.	3490	»	»	3470	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1245	»	10	1235	»	10
Crédit Foncier colonial	570	»	»	570	»	»
Crédit Agricole	735	»	5	730	»	5
Crédit industriel.	712 50	2	50	712 50	»	»
Crédit Mobilier	896 25	»	5	910	13	75
Comptoir d'esc. de Paris.	896 25	»	33 75	950	53	75
Orléans estampillé)	848 75	5	»	855	6	25
Orléans, nouveau	775	»	»	777 50	2	50
Nord (actions anciennes).	485	»	»	487 50	2	50
Est.	480	2	50	480	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	870	»	5	873 75	3	75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	577 50	»	6 25	582 50	2	50
Ouest	503 75	»	1 25	507 50	3	75
C ^e Parisienne du Gaz	1675	»	5	1670	»	5
Canal de Suez.	425	»	5	425	»	»
Transatlantiques.	517 50	2	50	520	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 25	»	»	65 25	»	»
Autrichiens	443 75	»	1 25	435	»	8 25
Sud-Autrich.-Lombards,	505	»	3 75	506 25	1	25
Victor-Emmanuel	308 75	1	25	308 75	»	»
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains	262 50	»	»	262 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	565	2	50	580	15	»
Saragosse	420	5	»	422 50	2	50
Séville-Xérés-Séville	300	2	50	295	»	5
Portugais	280	8	75	282 50	2	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	307 50	»	»	307 50	»	»
Orléans	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	291 25	»	»	290	»	»
Est.	282 50	»	»	282 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le